

La Société Archéologique et l'Historique des Promenades

Une occasion manquée pour la rénovation d'une des dernières Promenades de France



La Société Archéologique et l'Historique des Promenades

L'ignorance n'a pas le droit de mépriser le passé

En 1976, le juge Labesque, ancien magistrat instructeur de Condom, titrait dans un article de presse: «rasera-t-on les Promenades?» mais il faisait confiance au bon sens du conseil municipal de l'époque. Plus de 30 ans plus tard, tout bon sens a disparu.

Promenades outragées par 50 ans de goudron, brisées par des véhicules qui ont blessé leurs arbres, leurs murs et banquettes, martyrisées par un abandon total de reconnaissance, enfin rénovées mais hélas quelle occasion manquée !

Si l'intervention des associations a évité qu'elles ne soient détruites comme le projet initial de 2014 le prévoyait, leur rénovation a défiguré le site.

Au moment du vote de la loi d'août de 2016 sur la protection des alignements d'arbres (article L350-3), conçue et créée pour des promenades, une explication de la loi aux responsables de l'administration départementale avait été organisée en décembre de la même année. Cette loi faite pour des promenades aurait dû être appliquée au bénéfice de notre magnifique et exceptionnel monument urbain de villégiature : **RATÉ**.

Les murs, autrefois «couverts de vigne vierge qui semblait sur la pierre une délicate dentelle», ont été en partie sauvés, ainsi que le Monument aux Morts. Hélas, une transformation radicale du concept de Promenades a détruit l'ensemble architectural paysagé originel. De larges ouvertures reliant de nouvelles esplanades aux bâtiments publics par de coûteux pavements achèvent la déconstruction du site.

Voilà la conséquence d'une équipe municipale dominée par son premier édile lequel a volontairement ignoré l'histoire de Condom.

Une seule et unique réunion du comité de pilotage s'est déroulée et aucun compte rendu n'a suivi. Cette instance s'est ensuite transformée en une simple réunion d'information organisée pour protéger l'ambition du projet et faire taire toute critique positive. Avec cette méthode, a été établi un permis d'aménager bafouant le monument et la réglementation sur les alignements d'arbres. La malheureuse hystérisation des relations entre Condomois a conduit à des situations paradoxales: une loi votée par les représentants du peuple non appliquée par son administration. Un escadron de gendarmes s'opposant aux gens du peuple qui ne demandaient simplement que l'application de cette même loi. Reste le judiciaire. Il agit au nom du peuple français, nous devons donc lui garder toute notre confiance.

Le sacrifice de notre patrimoine aura permis, grâce à l'intervention digne, respectueuse et courageuse de Thomas Brail, de faire connaître la loi de protection des alignements d'arbres. Partout en France, des appels à l'aide sont lancés. Les solidarités se créent. Des groupes d'historiens et d'archéologues interviennent pour faire appliquer la loi. Si elle avait été appliquée à Condom, elle aurait permis de propulser les Promenades, par une rénovation respectueuse, dans la vraie modernité.

La Société Archéologique de Condom poursuivra son action en organisant notamment des conférences pour permettre à ses membres d'approfondir leur connaissance et développer la prise de conscience de la richesse patrimoniale et archéologique de la ville et de ses environs.

Le collectif Sauvons les Arbres de Condom :



Samedi 5 octobre, à 14 heures, **Thomas Brail**, accompagné de son "homme de pied", **Djdissi** resté au sol, près de l'arbre pendant tout son "séjour" parisien, retrouvait une partie des membres du Collectif "Sauvons les Arbres de Condom" sur les Promenades de Condom.

Depuis près d'un mois que Thomas Brail était perché boulevard Saint Germain à Paris, ils étaient heureux de se revoir. Ce fut l'occasion de faire le point de visu sur le récent abattage des seize platanes. Entre autres sujets, fut abordé le coût prohibitif de cette opération. En effet, si l'on comptabilise l'abattage mais aussi l'achat des nouveaux arbres, le coût de leur installation et de leur entretien, nécessaire pendant au moins 4 ans, arrosage inclus, et si les choses sont bien faites, on en arrive à plus de 50.000 €.

Le groupe devisait tranquillement quand deux voitures de la Gendarmerie Nationale s'arrêtaient là pour procéder à un contrôle d'identité de chacun des participants. Quelqu'un aurait-il pris ombrage de la présence du collectif sur les Promenades ?

Après cet intermède, les membres du collectif se rendirent, comme prévu, à l'Oasis aux mille et une pétales pour une séance bien-être, tout à fait bienvenue en l'occurrence, et organisée en faveur de l'ASPPAR (**A**ssociation **P**our la **P**rotection des **A**rbres en bord des **R**outes).

Ce n'est pas parce que les arbres des Promenades sont tombés que les actions vont s'arrêter, paroles du Collectif.



Photos Marc Le Saux (ed)